

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024

Berser
Levfaul

ID : 039-243900420-20240709-120_2024-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 09 juillet 2024

Date de convocation

27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, mardi 09 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Champagne-sur-Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Prêt à usage sur la commune d'Ounans

N°120/2024

Présents

Nombre de membres

40

Présents

29

Représentés

2

Excusés

9

Votants

31

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Naudeix, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Poctier, Rougeaux, Chevanne, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Giancatarino, Falcinella-Gillard, MM. Dejeux, Pichon (procuration à Daniel Poctier), Truchot (procuration à Patricia Sermier), Ramaux, Koehren, Vuillet, Besia.

Absents MM. Baton, Schouwey.

Vu l'article 1875 et suivants du Code civil régissant les prêts à usage ou commodats,

Considérant la nécessité pour la commune d'Ounans de disposer d'un poste de refoulement pour l'évacuation des eaux usées de la rue de la Plage et de la rue de la Gravière vers la station d'épuration de Montbarrey et la construction de cet équipement par la Communauté de communes du Val d'Amour sur la parcelle communale cadastrée ZK 139,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer un prêt à usage à titre gratuit avec la commune d'Ounans. Le contrat de prêt à usage prendra fin lorsque l'ouvrage n'aura plus lieu d'être.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Marie-Christine Paillot
Secrétaire de séance

